

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 121 (2023)
Heft: 6

Vorwort: Editorial
Autor: Haueter, Marianne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur

«Pour le bénéfice et la protection des personnes concernées, chaque institution doit disposer de concepts et de processus en termes de critères de traitement, d'inclusion et d'exclusion guidant l'action.»



Marianne Haueter,
sage-femme MSc, ancienne directrice
de la maison de naissance Maternité Alpine.

«**P**ourquoi ne les ont-elles pas transférés plus tôt...?» Tout le monde connaît ce genre de question quand un événement indésirable survient lors d'un transfert de la mère ou de l'enfant. Les jugements hâtifs ne sont pas toujours légitimes. Car lors de la première évaluation de la situation et de l'urgence, il faut toujours se poser la question fondamentale: la femme et l'enfant se trouvent-ils maintenant au bon endroit pour bénéficier d'une prestation qui soit appropriée, qualifiée et utile sans entraîner de dommage? Et quelles sont leurs préférences? Comme le démontrent nos données, relevées sur six ans, les éléments décrits ci-après ont fait leurs preuves dans notre maison de naissance décentralisée, Maternité Alpine.

Pour le bénéfice et la protection des personnes concernées, chaque institution doit disposer de concepts et de processus en termes de critères de traitement, d'inclusion et d'exclusion guidant l'action. A cet effet, des discussions ont lieu régulièrement au sein de l'équipe de soins pour évaluer les critères, prendre les décisions par consensus et analyser les cas. Tant en obstétrique clinique qu'extrahospitalière, une décision de triage doit aussi tenir compte des «sceptiques» dans l'équipe, afin que toutes les personnes impliquées soient à l'aise avec la décision. Après le transfert, les résultats (outcome) sont évalués afin d'enrichir les connaissances. La saisie et la transparence des données relatives aux enregistrements, aux (non)admissions et aux transferts sont importantes pour pouvoir disposer de valeurs de référence permettant de mesurer la qualité. Les taux de transfert reflètent la gestion des critères d'inclusion et d'exclusion et des distances de transfert. Etant donné que les décisions de triage pourraient s'appliquer à d'hypothétiques événements futurs, elles ne sont pas toujours faciles à prendre. Avec le recul, nous sommes généralement plus intelligent·e·s, car nous pouvons reconnaître des modèles. Seule une procédure systématique et standardisée permet de réduire les événements indésirables et d'éviter les traitements et consultations inutiles ainsi que les transferts pénibles. Il est indispensable de mettre en place des processus de qualité définis et éprouvés, avec une compréhension interprofessionnelle pour les questions qui ne relèvent pas de notre propre savoir.

Cordialement,

Marianne Haueter